

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 décembre 2023 à 20 heures 00
Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14 Absences : 5

Procuration : 1

Date de convocation : 24/11/2023

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN Adjoint,
MMES Nathalie DURAND, Mireille JOLY, Caroline KIGER
MM. Jean-Marie FLURY, Dominique RICHARD, Jean-Louis STANTINA
Absents excusés : Mme Marie-Paule BINDA MM. Sébastien GENTZBITTEL, Jeremy GERBER,
Brice GSCHWIND (donne procuration à Mme Nathalie VERRIER), Nicolas HANS

Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Claudine WEIBEL, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 25/09/2023
3. Actualité
4. Demande de négociation du prix du lot 1 Rue des Vergers mis en vente par la Commune
5. Acquisition d'une cuisine équipée dans le logement n°4 de la maison d'îmière, vacant au 1er novembre 2023
6. Chasse : nomination des permissionnaires pour le bail 2024-2033
7. Appréciation de la révision de la convention de participation en matière de complémentaire prévoyance initiée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin
8. SIAEP Altenach-Manspach : appréciation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
9. CCSAL : appréciation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de
 - l'assainissement collectif
 - l'assainissement non collectif
 - la prévention et gestion des produits résiduels ménagers et assimilés
10. Cadeau de départ de M. Claude GIRARD, garde forestier
11. Divers

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 h 00.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des Conseillers et précise qu'il s'agit de la dernière réunion réglementaire de l'année, il remercie les Adjointes et Conseillers pour leur présence tout au long de l'année. Il remercie également par avance toutes les personnes qui s'attellent à l'organisation du Noël municipal, tant pour le travail déjà accompli que pour celui qui reste à faire.
« Préservons le savoir vivre ensemble ! »

Il propose au Conseil municipal de rajouter les points suivants :

- Sollicitation de l'EPAGE Largue pour la pérennisation du siège à Manspach
- Adhésion de la Commune au nouveau service récolement du PETR du Pays du Sundgau.

Le Conseil municipal est d'accord.

1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.
Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

3. Actualité

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que Manspach **est lauréate du Coup de Cœur Environnemental 2023, pour l'exemplarité de sa gestion environnementale de l'espace public**

Narratif :

30 mai 2023 : M. le Maire accueille Mme Ange OUEDRAOGO de CERTIPAQ : entretien et visite de terrain

Entretien technico/écologique et visite environnementale du village.

La commune ayant déjà les 3 libellules (commune sans pesticides), la candidature de Manspach s'est portée sur le projet de retour aux sources du Krebsbach.

15 projets ont été retenus sur toute la Région Grand-Est.

Un jury, composé de deux élus du Grand-Est et deux représentants de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, a procédé au dépouillement technique de projets exemplaires, de façon anonyme afin de préserver l'impartialité du Jury.

Le projet de retour aux sources du « Krebsbach » a été retenu.

Des panneaux et des outils de communication seront transmis à la commune.

- **Repas paroissial le 1er octobre** : M. le Maire présente quelques photos du repas paroissial.

- **Réunion de la Direction des Routes à Altkirch le 13 octobre**

Rétrospective : en date du 27/03/2021 : Réunion à la mairie en présence de M. WITH, Président de la CEA, M. GRIENENBERGER, Chef d'Agence de la Direction des routes

Calendrier retenu :

2022 : Programme de reprise complète du carrefour « Dany Bar » avec réfection de la RD26-1 et la D7bis (Rues Viaduc – Eglise – Vallée)

2023 : Réfection de la D103 (Rues Moulin-Chapelle)

2024 : Réfection de la D14 bis (Rue Saint-Léger)

Force est de constater qu'en 2023, la Direction de la CEA a décidé d'interrompre le déroulé de ce programme, jugeant les projets Manspachois 2023 et 2024 non prioritaires. Suite aux vives protestations de M. le Maire, la Direction de la CEA l'invita à une nouvelle réunion le 13 octobre 2023 à la Direction des routes d'Altkirch, où l'engagement bi-parti fut pris de refaire en 2024 les rues Viaduc, Eglise, Vallée et le début de la rue Saint-Léger. M. le Maire s'engagea de prévoir un budget pour les réparations ponctuelles des bordures, les différentes mises à niveau et les reprises des passages piétons et diverses signalisations.

➤ **Signature de la Convention de gré à gré avec le locataire de la chasse le 27 octobre**

Après la réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse du 19 septembre 2023, le locataire en place, M. Pirmin PETRIS-BOSSARDT habitant Mattweid 15 6204 SEMPACH (Suisse) a fait valoir son droit de priorité.

Toutes les conditions conventionnelles ayant été remplies :

Sur invitation de M. le Maire, M. PETRIS-BOSSARDT est venu à la mairie le 27 octobre 2023 pour signer la convention de gré à gré avec un engagement au prix de 6 860 €/an pour une durée de 9 ans.

➤ **Ecole**

• **Réunion du SIS des Sources le 6 novembre**

M. le Maire donne la parole à Mesdames Caroline KIGER et Nathalie DURAND, Déléguées du Conseil Municipal au S.I.S. des Sources.

L'augmentation du temps de travail de la secrétaire lié à l'accueil du matin au niveau du périscolaire a entraîné une suppression et une création de poste : la secrétaire passe de 9h à 10h de travail par semaine, qui est lié à la facturation du périscolaire, ce qui modifie sa rétribution.

Deux agents d'animation ont été embauchés par le biais d'une mise à disposition par le Centre de Gestion pour une durée déterminée en attendant de connaître l'évolution réelle de l'accueil du matin.

L'accueil du périscolaire le matin se fait à partir de 7h15 et concerne actuellement 8 enfants qui l'utilisent de manière régulière. Il est possible de déposer son enfant en urgence sans inscription préalable. Le petit-déjeuner, fourni par les parents, peut être pris sur place. Le SIS lancera une enquête de besoin et de satisfaction au sujet de cet accueil auprès des familles actuelles et celles à venir à la rentrée 2024 (futurs inscrits en PS)

Le SIS a adhéré au contrat de groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le « forfait mobilités durables » est mis en place. Une prime de 300.-€ est versée pour 100 jours d'utilisation d'un vélo pour se rendre au travail.

Il a également été décidé du changement du photocopieur à Fulleren.

Action Association TREMA

Un don de 1500€ au profit de l'OCCE a été effectué et réparti entre chaque classe à raison de 250.-€ par classe.

Le bénéfice de la kermesse du 30 juin 2023 se monte à 900.-€.

La vente du fromage de cet automne a été une réussite. Une deuxième vente est prévue au printemps.

L'association TREMA finance aussi le goûter de St Nicolas et l'achat des sapins de Noël pour les écoles.

• **Réunion du RPI des Sources le 7 novembre**

M. le Maire donne la parole à Mme Nathalie VERRIER, Déléguée du Conseil Municipal au RPI des Sources.

Le règlement intérieur est reconduit en l'état.

PPMS attentat intrusion et risque majeur, exercices incendie :

Un exercice PPMS attentat/intrusion a été réalisé le 6 octobre 2023.

Un exercice PPMS risque majeur (tremblement de terre) sera organisé au cours du 2^{ème} trimestre.

Le premier exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 15 septembre 2023. Il est à vocation pédagogique. Les élèves et le corps enseignant sont prévenus.

Le deuxième exercice sera inopiné pour les élèves et le troisième sera totalement inopinée.

Dispositif pHARe :

Les enseignants du RPI ont été formés pour la mise en place de la méthode de préoccupation partagée lorsqu'une situation de harcèlement est identifiée dans une classe ou même en dehors de l'école.

Choix du mode de scrutin pour les élections des délégués de parents d'élèves :

Il est possible de mettre en place le vote électronique pour les élections de délégués de parents d'élèves.

Deux points importants sont à considérer pour ce mode de scrutin.

Le SIS devra souscrire les services d'un prestataire qui fournira une solution clé en main ;

Le SIS doit mettre à disposition des personnes non équipées un terminal informatique connecté à internet.

Cette proposition est rejetée à l'unanimité.

Effectif au 7/11/2023 :

129 élèves : 45 maternelles et 84 élémentaires

A Manspach : 22 CM1 ET 23 CM2

18 enfants sont nés en 2021 dans les 6 villages du RPI et sont susceptibles d'intégrer le RIP en 2024.

23 élèves quitteront le RPI.

Sorties sociales et projets de classes – CM1-CM2 :

Le 10 octobre, les deux classes de Manspach sont allées à la Maison de la Nature du Sundgau pour une journée autour du verger et de la pomme dans le cadre de la semaine du goût.

Trois séances en classe auront lieu sur le tri et la valorisation des produits résiduels. Ces séances seront suivies d'une visite du site de Retzwiller et probablement celui de Pfastatt.

Pour la journée mondiale de lutte contre le harcèlement, les élèves fabriqueront des affiches de sensibilisation sur ce thème.

Les deux classes iront au cinéma d'Altkirch dans le cadre du festival Augenblick.

Du 8 avril au 7 mai, les élèves participeront à un vaste projet financé par l'EPAGE Largue et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et mené par la MNS et NATURA 2000 afin de créer un sentier pédagogique autour de l'étang du Neuweier situé à Saint-Ulrich.

Les élèves du CM1 participeront à un projet de musique de plusieurs séances avec l'école de musique de Dannemarie sur la découverte des instruments de musique et le chant.

Les élèves du CM2 suivront toute l'année un projet culturel et artistique autour des JO Paris 2024. Ils participeront aussi en mai 2024 à une journée avec la brigade motorisée de gendarmerie pour l'obtention du permis vélo.

Les deux classes de Manspach se rendront à la piscine de Delle pour 14 séances de natation.

Le Saint Nicolas passera dans les classes le 8 décembre. Le Père Noël passera le 22 décembre pour assurer la distribution du cadeau de Noël offert par le SIS aux élèves.

Le carnaval se déroulera à Altenach pour la maternelle et à Fulleren pour les élémentaires le 13 février.

La kermesse de fin d'année aura lieu le vendredi 28 juin.

M. le Maire remercie Mmes KIGER, DURAND, VERRIER pour leur exposé.

Il rajoute que les classes d'eau subventionnées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse peuvent à présent aussi l'être par l'EPAGE Largue.

➤ **Cérémonie du 11 novembre** : la cérémonie de la commémoration du 11 novembre a eu lieu devant le monument aux morts, le samedi 11 novembre.

➤ **EPAGE Largue**

- **Comité syndical le 18 novembre à Mooslargue** : partout où c'est possible, on supprime les étangs pour réduire l'évaporation, optimiser l'inondation, favoriser l'infiltration, réduire les

risques pour les personnes et les biens, reconquérir une zone humide, favoriser la biodiversité, restaurer la dynamique du cycle de l'eau, et l'approvisionnement quantitatif et qualitatif des nappes aquifères qui alimentent nos robinets.

Les Délégués de l'EPAGE Largue ont pu le constater lors d'une visite de terrain à Mooslargue.

- **Visite de M. le Sous-Préfet le 20 novembre à la MNS** : cette réunion donna à M. Le Sous-Préfet Jean-Marie WENDLING, l'occasion de mieux s'approprier les différentes facettes, problématiques que la politique de l'eau et sa gestion posent dans le Sundgau face aux conséquences de l'émergence des problèmes liés au réchauffement climatique. Gestion, communication, pédagogie, travaux, perspectives et contentieux. M. le Maire, Président de l'EPAGE Largue, a fait passer de nombreux messages.

- **Prospection pour un bâtiment siège de l'EPAGE**

Aujourd'hui, l'EPAGE Largue a 30 ans. Il a son siège statutaire officiel à la Mairie de Manspach, et son siège administratif dans un bureau de la Maison de la Nature d'Altenach. Il gère l'hydrosystème des 330 km² du bassin versant de la Largue, dans lequel se trouvent 56 Communes, 160 km de cours d'eau et 40 000 habitants.

Le personnel se compose de 3 ingénieurs agro, éco, hydro, d'un riviériste, d'une secrétaire comptable. Aujourd'hui, pour tout ce monde, il n'y a qu'un seul bureau de 31 m². Heureusement que la Mairie de Manspach peut accueillir les nombreuses réunions de travail avec les services extérieurs. Etat, CEA, AERM, DDT, etc.

Lors du dernier contrôle de la Chambre Régionale des Comptes en 2023, il a été constaté un certain nombre de points qui invitent la structure de l'EPAGE à se mettre à l'échelle de la quantité de missions et de travaux réalisés, en se réorganisant en termes de personnel, et en gagnant un espace de travail, et d'organisation matérielle qui permette de satisfaire aux exigences imposées à ce type de structure.

C'est ainsi que les membres du Comité syndical de l'EPAGE ont demandé à l'ADAUHR, de faire une étude prospective, pour trouver une commune disposant des conditions nécessaires pour créer ou accueillir la réalisation d'un site permettant d'offrir les conditions de fonctionnement correspondant aux exigences actuelles et à venir de l'EPAGE.

« C'est ainsi que notre commune, parmi d'autres, est consultée pour savoir si une telle proposition nous intéresse, si nous disposons déjà de locaux ou de terrains pouvant convenir.

C'est à cette question qu'il convient aujourd'hui de répondre :

1° Est-ce que nous disposons des caractéristiques foncières et organisationnelles pertinentes permettant de proposer des conditions satisfaisantes à l'EPAGE pour se développer ?

2° Pour l'avenir de Manspach, est-il intéressant d'être le centre névralgique, administratif, et opérationnel de la gestion de l'eau du Bassin Versant, à l'heure où la ressource en eau devient le problème majeur de notre humanité ; ou cela n'a-t-il aucune importance.

3° A-t-on envie de continuer de donner de Manspach l'image d'une petite commune innovante donnant la priorité à la préservation de tout ce qui concerne les biens communs de la vie que sont l'eau, l'air et les sols.

4° Etes-vous prêtes et prêts à relever cet ambitieux défi qui consiste à assumer cette démarche au service de l'eau de notre bassin versant ?

Nous avons montré la voie avec l'assainissement phyto épuratoire, avec la production d'énergie photo voltaïque, la Mairie à bilan énergétique positif, avec l'accueil de chantiers internationaux, avec le marché bio-fermier, avec l'AMAP, l'habitat collectif, et aujourd'hui le coup de cœur Régional de la reconnexion du Krebsbach à ses sources.

A l'heure où l'Etat cherche à réduire le rôle et surtout le nombre de communes rurales au bénéfice de l'intercommunalité, ce projet n'est-il pas un superbe moyen de donner à Manspach une spécificité qui lui permette de conserver son statut communal en dehors de toutes considérations de population ou de richesse. ?

L'implantation d'un projet comme celui-ci se mérite, et Manspach avec tous ses antécédents le mérite!

BUDGET : En dehors de la mise à disposition du foncier, tous les aménagements seront à la charge de l'EPAGE qui au jour d'aujourd'hui, n'a aucune dette, aucun emprunt en cours.

Il appartient aujourd'hui, aux communes concernées, de présenter leur candidature, en faisant ressortir tous les éléments disponibles susceptibles de donner à l'EPAGE, les meilleures conditions de fonctionnement à l'échelle de son territoire. »

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir débattu, le Conseil municipal donne un avis favorable au dépôt de candidature de la commune de Manspach pour une implantation du siège de l'EPAGE Large à l'arrière de la Mairie. (délibération au point 7)

➤ **Rencontre ONF Commune Natura 2000 à la mairie le 20 novembre**

En présence de Mme Stéphanie RAUSCENT, Directrice de l'agence ONF du Haut-Rhin, M. Jean-Philippe HELL, Responsable de l'UT du Sundgau, M. Rémy KORNMAN, Responsable de l'UT du Jura, M. Cyril BRETON, Animateur Natura 2000

Y étaient associés M. Joseph BERBETT, Maire de Bisel et M. Jérémie BURG, Conseiller municipal
Objet de la réunion : Présence du dicrane vert (espèce protégée) dans nos forêts, sur les hêtres principalement.

Il convient d'établir un protocole de gestion sans pour autant sanctuariser la forêt.

2 dates prévisionnelles de réunion ont été définies :

1^{ère} réunion samedi 27 janvier à Bisel : porter à connaissance du territoire sur la biodiversité et les cours d'eau forestier, puis les Elus se rendront en forêt de Bisel où il y a une grande présence du dicrane vert.

2^{ème} réunion : jeudi 29 février à Manspach stratégie de protection du dicrane vert

« **Le regard sur la forêt doit être différent d'hier. La pérennisation du vivant passe par le respect de la continuité, les interactions entre les différentes espèces et la dynamisation fonctionnelle des biotopes. Le bien commun et acteur fondamental est l'air et donc la forêt. Sachons favoriser le rôle vital de la forêt de demain !** », dit M. le Maire.

➤ **CCSAL : Conseil communautaire à la salle communale de Manspach le 7 décembre à 19 heures**

Présentation de la convention « Opération de revitalisation du Territoire » dans le cadre du programme « Petites villes de demain » qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagés dans la transition écologique. Le programme a pour objectif de **renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.**

Nouveaux tarifs du service des produits résiduels ménagers.

Point sur le déménagement des services concernés de la CCSAL vers l'annexe administrative à Retzwiller.

➤ **Réunion du Comité bilan sécheresse à la Préfecture de Colmar le 5 décembre à 14 heures**

Une réunion dense en informations et en intervenants dit M. le Maire.

Le bilan hydrique de 2023 au niveau du Haut-Rhin est moins pire que 2022.

Les nappes du Sud Alsace sont toujours sous le niveau normal.

Nous faisons face à un stress hydrique et à un stress thermique. Les forêts et les habitations souffrent de la sécheresse.

La chambre d'Agriculture informe que pour produire :

- 1 kg de maïs, il faut 454 litres d'eau

- 1 kg de blé ou 1 kg de pommes de terre, il faut 590 litres d'eau

M. WIEDEMANN dit que le drainage des champs n'est pas normal par rapport à l'eau qu'il faut pour l'agriculture.

M. le Maire ajoute qu'il réclame plus de contrôles sur les étangs, car lorsque les débits des cours d'eau sont descendants, la prise d'eau est interdite, et pourtant ...

➤ **Pays du Sundgau : défi des foyers éco-engagés**

L'animateur Robin BROGLÉ propose aux habitants du territoire de participer au défi des Foyers Éco-Engagés pour la période hivernale.

Le principe de ce défi est très simple : entre décembre 2023 et avril 2024, chaque foyer participant sera accompagné gratuitement par un animateur pour suivre ses consommations d'énergie et d'eau et à appliquer des écogestes pour réduire ses consommations. Le tout dans une ambiance ludique et conviviale !

Un évènement de lancement est prévu le 7 Décembre à 18h au foyer de la culture de Dannemarie.

➤ **Travaux à entreprendre d'urgence** : M. le Maire fait état des travaux à prévoir.

Suite au constat d'infiltrations d'eau à la cave de la Maison dimière, il faut rapidement nettoyer les gouttières et profiter de la présence d'une nacelle pour la maintenance de l'Eglise et de l'Ecole.

➤ **Bulletin communal**

La distribution sera faite cette semaine avec le calendrier des collectes des produits résiduels ménagers Il sera accompagné d'une invitation à participer au diaporama « MANSPACH 2022/2023 » au Noël communal ce dimanche à 16 heures.

➤ **URBANISME**

Déclarations préalables de travaux accordées :

Mme Estelle BUCHMANN, demeurant à MANSPACH,
Régularisation d'installation d'une pompe à chaleur
2 Rue de la Chapelle 68210 MANSPACH

M. BROGLIA Donovan, demeurant à MANSPACH,
Division en vue de construire
Rue de la Chapelle 68210 MANSPACH

EDF ENR – DECLAS Benjamin, sis à DARDILLY,
 Installation d'un générateur photovoltaïque
 15 Rue des Vergers 68210 MANSPACH

M. FRANCOISE Jean-Max, demeurant à MANSPACH
 Construction d'une véranda et d'une clôture
 15 Rue des Vergers 68210 MANSPACH

M. KARAARSLAN Mustafa, demeurant à MANSPACH
 Construction d'un escalier d'entrée
 2 Rue de l'Eglise 68210 MANSPACH

M. Daniel DIETMANN, demeurant à MANSPACH
 Construction d'une extension accessible avec une rampe d'accès PMR et escalier
 7 Rue du Moulin 68210 MANSPACH

Déclaration préalable de travaux refusée

M. HARFENIST Léon, demeurant à MULHOUSE
 Division en vue de construire
 11 Rue de l'Eglise 68210 MANSPACH

Déclarations d'intention d'aliéner (droit de préemption urbain) :

- Vente d'une maison 12 Rue de la Chapelle
- Vente d'une maison 20 Rue de l'Eglise
- Vente d'une maison assortie d'un fonds de commerce 2 Rue du Moulin
- Vente d'un bâtiment agricole Rue de l'Eglise
- Vente d'un terrain Rue de l'Eglise

➤ **DYNAMIQUE BUDGETAIRE**

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS BUDGETISEES	Dépenses/Recettes Réalisées au 05/12	Pourcentage utilisé
Dépenses	656 179 €	566 506 €	86 %
Charges à caractère général	173 810 €	113 774 €	65 %
Recettes	656 179 €	565 255 €	Pourcentage réalisé 86 %
INVESTISSEMENT Dépenses	318 492 €	191 612 €	60%
Recettes	451 402 €	386 034 €	Pourcentage réalisé 86%

4. Délibération 25/2023 / Demande de négociation du prix du terrain section 03 parcelle 189/0021 de 5 ares 51ca rue des Vergers mis en vente par la Commune

Vu la délibération 13/2020 concernant la mise en vente de terrain communaux Rue des Vergers,
Considérant la proposition d'une nouvelle offre par un potentiel acheteur,
Considérant les circonstances actuelles du marché de l'immobilier et la hausse considérable des taux d'intérêts,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer le prix du terrain section 03 parcelle 189/0021 de 5 ares 51ca Rue des Vergers à 105,-€ le m²
- DONNE toute latitude à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires pour la vente de ce terrain

5. Délibération 26/2023 / Acquisition d'une cuisine équipée dans le logement n°4 de la maison dîmière, vacant au 1^{er} novembre 2023

Suite à la demande de la famille d'une précédente locataire de la maison dîmière de remboursement de la cuisine équipée installée dans l'appartement n°4,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

- D'acquérir la cuisine équipée pour un montant de 900 €
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour engager toutes les opérations règlementaires et budgétaires, relatives à cette acquisition, dans le cadre des crédits prévus au chapitre 21 du budget 2023.

6. Délibération 27/2023 / Chasse : nomination des permissionnaires pour le bail 2024-2033

M. le Maire explique les instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033, et notamment le cahier des charges arrêté par M. le Préfet le 26 juin 2023, et après avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) réunie le 19 septembre 2023,

Vu la Convention de gré à gré de mise en location de la chasse communale signée entre la Commune de Manspach et M. Pirmin PETRIS- BOSSARDT le 27 octobre 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE, à la demande de M. Pirmin PETRIS- BOSSARDT, locataire de la chasse, la nomination de 4 permissionnaires, pour le bail 2024-2033 à savoir :
 - ✓ Mme Esther MARBERGER-PORTMANN, née le 17/08/1958 à Sempach (Suisse), demeurant 4 Sonnhubel à (6204) Sempach (Suisse)
 - ✓ M. René LIEM, né le 21/05/1957 à Oberdorf (Suisse), demeurant 1 Bahnhofstrasse à (6052) Hergiswil (Suisse).
 - ✓ M. Herbert HODEL, né le 13/02/1967 à Ettiswil (Suisse), demeurant 6 Zuswil à (6217) Kottwil (Suisse)
 - ✓ M. René CHRISTEN, né le 16/03/1949 à Dannemarie (Haut-Rhin), demeurant 3 rue de la Forêt à Manspach (68210)

7. Délibération 28/2023 / Sollicitation de l'EPAGE Largue pour la pérennisation du siège à Manspach

M. le Maire explique que l'EPAGE Largue, créé en 1992, a son siège statutaire officiel à la Mairie de Manspach, et son siège administratif dans un bureau de la Maison de la Nature d'Altenach.

Lors du dernier contrôle de la Chambre Régionale des Comptes en 2023, il a été constaté un certain nombre de points qui invitent la structure de l'EPAGE Largue à se mettre à l'échelle de la quantité de missions et de travaux réalisés, en se réorganisant en termes de personnel, et en gagnant un espace de travail, et d'organisation matérielle qui permette de satisfaire aux exigences imposées à ce type de structure.

C'est ainsi que les membres du Comité syndical de l'EPAGE ont demandé à l'ADAUHR, de faire une étude prospective, pour trouver une commune disposant des conditions nécessaires pour créer ou accueillir la réalisation d'un site permettant d'offrir les conditions de fonctionnement correspondant aux exigences actuelles et à venir de l'EPAGE Largue.

La commune de Manspach, parmi d'autres, est consultée pour savoir si une telle proposition l'intéresse et si Manspach dispose de locaux ou de terrains pouvant convenir à l'évolution souhaitée. Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Donne un avis favorable à la pérennisation du siège de l'EPAGE Largue à Manspach
- ✓ Donne délégation à Monsieur le Maire pour déposer auprès de l'ADHAUR le dossier de candidature de la commune de Manspach

8. Délibération 29/2023 / Révision des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2024 pour la protection sociale complémentaire risque « prévoyance »

Exposé :

Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2019 et concerne au 30 juin 2023, 349 collectivités et 5 397 agents. Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Par courrier du 27 juin 2023, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention à échéance du 31 décembre 2023, faisant état d'une aggravation significative de la sinistralité.

Les résultats techniques, toutes garanties confondues, font apparaître au 31 mars 2023, un compte de résultats au global déficitaire.

Le rapport sinistres / primes (S/P) pour la période 2019 – 2022 est à 1,39 avec un déficit de près de 2,2 M€ (provisions incluses).

La dégradation est particulièrement importante sur le risque incapacité dont le S/P s'élève à :

- 2,41 pour 2019 ;
- 2,25 pour 2020 ;
- 3,06 pour 2021 ;
- 2,48 pour 2022 ;

avec un déficit de 3,6 M€ pour cette garantie.

Concernant le risque invalidité, le S/P pour 2019 - 2022 est à 1,28 avec un déficit de 346 000 euros. 17 invalidités sont déjà connues au 31 mars 2023 : 7 pour 2019, 5 pour 2020, 3 pour 2021 et 2 pour 2022.

Le risque perte de retraite n'est pas encore connu, il intervient bien plus tard après l'invalidité et à l'âge de départ à la retraite d'un agent.

En outre, l'assureur reporte sur la tarification l'impact lié à la réforme réglementaire des retraites qui augmente la durée d'exposition à la survenance des arrêts et aggrave la charge des arrêts.

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé, après consultation du Comité Social Territorial, d'accepter la proposition d'augmentation tarifaire au 1^{er} janvier 2024 :

- au titre de la sinistralité, de 15 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite pour le niveau de couverture actuelle avec un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 95 % ;
- au titre de l'impact de la réforme des retraites, de 2 % des garanties incapacité, invalidité et décès.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25/09/2018 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 26 septembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 17 octobre 2023 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 2 novembre 2023 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Conseil municipal :

Article 1 : prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2024 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2023	Taux au 01/01/2024
Incapacité	95 %	0,70 %	0,82 %
Invalidité	95 %	0,37 %	0,44 %
Perte de retraite	95 %	0,54 %	0,62 %
Décès / PTIA	100 %	0,33 %	0,34 %

Article 2 : décide d'augmenter la participation employeur à la prévoyance de 14€ à 16€ par mois, soit 192 € par an et par agent.

Article 3 : autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

9. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2022 (SIAEP)

Le service public d'eau potable dessert 397 abonnés (942 habitants) au 31/12/2022, dont 241 pour la Commune de Manspach. (variation de 1.3 % par rapport à 2021)

Le linéaire du réseau de canalisation du service public d'eau potable est de 9,8 kilomètres **AVEC UN RENDEMENT DE 82 %**

Le volume prélevé en 2022 est de 47 348 m³ (variation de 5.1% par rapport à 2021)

La consommation comptabilisée est de 38 119 m³ (variation de 8.3 % par rapport à 2021)

Augmentation du prix du service de distribution de l'eau de 1.70 € à 1.75 € le m3, à compter de la facturation du 1er semestre 2023.
Depuis 2019, ce prix n'a pas été modifié.

Délibération 30/2023

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2022 présenté par le Président du SIAEP Altenach-Manspach,
Considérant les explications complémentaires apportées par M. le Maire ;
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022, tel que présenté.

10. CCSAL

Délibération 31/2023 / Rapport annuel 2022 sur les prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Vu le rapport annuel des services publics de l'assainissement collectif de l'exercice 2022 présenté par le Président de la CCSAL,
Le Conseil Municipal, **à 4 voix contre et 5 abstentions**,
N'APPROUVE PAS le rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2022, tel que présenté.

Délibération 32/2023 / Rapport annuel 2022 sur les prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Vu le rapport annuel des services publics de l'assainissement non collectif de l'exercice 2022 présenté par le Président de la CCSAL,
Le Conseil Municipal, **à 3 voix contre et 6 abstentions**,
N'APPROUVE PAS le rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de l'exercice 2022, tel que présenté.

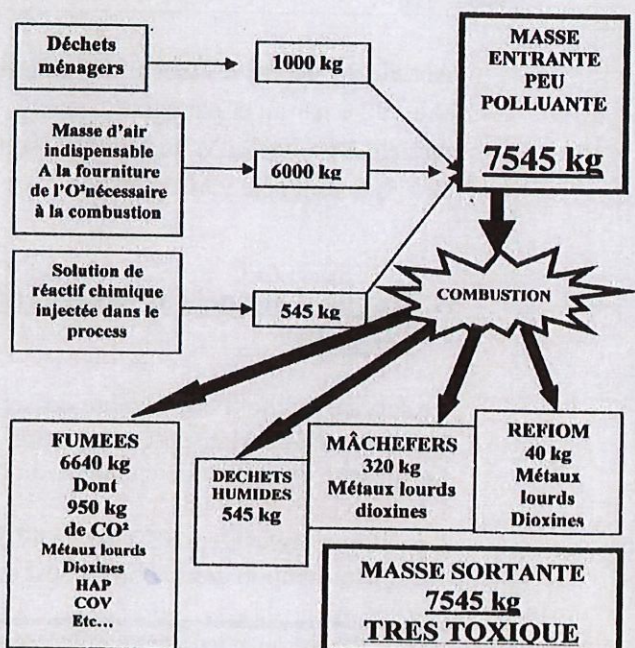
Délibération 33/2023 / Rapport annuel 2022 sur les prix et la qualité du service public de la prévention et la gestion des produits résiduels ménagers et assimilés

**A partir des produits résiduels collectés par la CCSAL
1664 tonnes/an de refus de tri sont incinérées**

**Cela rejette
10 282 Tonnes de Fumées
1577 Tonnes de CO²**

6,6 Tonnes de métaux lourds et dioxines cancérogènes.

Commune de Manspach-Conseil Municipal du 5 décembre 2023



L'incinérateur n'est en fait qu'un gigantesque disperseur atmosphérique, doublé d'un redoutable synthétiseur de substances toxiques comme les dioxines

M. le Maire attire l'attention sur le fait que la valeur ajoutée du tri n'existe plus.
Il y a une augmentation de 14 % du prix du service des Produits Résiduels Ménagers (PMR).
Le centre de tri est un bel outil et n'a rien à voir avec l'augmentation de la facture.

M. le Maire fait part aux Conseillers qu'il sera demandé aux Conseillers Communautaires qui aura lieu ce jeudi à Retzwiller d'approuver la nouvelle grille tarifaire à compter du 01/01/2024 ci-dessous :

		Tarif 2023	Tarif 2024
Part fixe	Particuliers	124€	147€
	Collectivité - association	153€	182€
	Professionnels	203€	243€
	Part biodéchets	25€	30€
Part variable	Levées	1,21€	1,26€
	Poids	0,61€	0,64€

Vu le rapport annuel des services publics de la prévention et la gestion des produits résiduels ménagers et assimilés de l'exercice 2022 présenté par le Président de la CCSAL.

Le Conseil Municipal, **à 8 voix contre et 1 abstention**,

N'APPROUVE PAS le rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de la prévention et la gestion des produits résiduels ménagers et assimilés de l'exercice 2022, tel que présenté.

11. Délibération 34/2023 / Adhésion de la Commune au nouveau service récolement cdu PETR du Pays du Sundgau

Considérant que Monsieur le Maire au nom de la Commune est compétent pour la délivrance des actes d'urbanisme ;

Considérant que l'instruction des autorisations du droit du sol fait l'objet actuellement d'une convention avec le service d'autorisation droit des sols du PETR du Pays du Sundgau ;

Considérant que l'article R. 462-7 du code de l'Urbanisme oblige le maire à effectuer un récolement des travaux ;

Considérant que l'article R. 462-6 du code de l'Urbanisme donne la faculté pour le maire de procéder à un récolement facultatif des travaux ;

Considérant que ces obligations requièrent des compétences techniques et juridiques particulières que le Maire ne peut assurer seul efficacement ;

Considérant que le suivi de ces autorisations peut donc être effectué avec l'aide d'un service de récolement ;

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR du Pays du Sundgau en date du 4 octobre 2023, approuvant la création d'une nouvelle mission de contrôle de la conformité des travaux ;

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR du Pays du Sundgau en date du 14 novembre 2023 approuvant le principe du financement du lancement du service de récolement par une participation financière des communes, proportionnelle à leur population ;

Le Conseil Municipal, **à 8 voix pour et 1 voix contre**,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5111-1 à L.5111-8) ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.461-1 à L.463-1), R.462-6 et suivants ;

- Approuve l'adhésion à la nouvelle mission de récolement proposé par le PETR du Pays du Sundgau et adoptée lors des conseils syndicaux du 4 octobre 2023 et 14 novembre 2023 ;

- Autorise M. le Maire à signer la convention qui décrit le processus de récolement des autorisations d'urbanisme, précise les missions du service de récolement rattaché au service autorisations du droit des sols du PETR du Pays du Sundgau, la tarification des prestations et les modalités de remboursements ;
- Autorise M. le Maire à signer tout acte d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération ;
- Autorise M. le Maire à procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

12. Délibération 35/2023 / Achat d'une imprimante pour le départ à la retraite du garde forestier

Le garde forestier de la Commune de Manspach fait valoir ses droits à la retraite.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acheter une imprimante et cartouches pour un montant de 159,-€ et de l'offrir au garde forestier
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour l'acquisition de l'imprimante et sa remise, au nom de la commune, au garde forestier.

13. Divers

- **Demande de M. MISERE d'occupation d'une partie d'un terrain communal :**

M. le Maire explique qu'il s'est rendu sur place avec M. WIEDEMANN.

M. MISERE souhaite stocker son bois de chauffage, son tracteur, sa remorque et sa fendeuse à l'arrière du Moulin Rue Saint-Léger.

Le Conseil municipal n'émet aucune objection.

- **Requête de M. GENTZBITTEL concernant les trottinettes électriques** : M. le Maire informe que la rédaction de l'arrêté est en cours.
- **Vente des brioches** : 154 brioches vendues pour 780 € Merci à tous ! L'argent récolté permet de réaménager et rénover les espaces de prise en charge du service d'accueil de jour.
- **Fêtes de Noël** : Dimanche 10 décembre 2023
M. le Maire remercie Mme VERRIER et M. WIEDEMANN pour la décoration non énergétique du village.
- **Fermeture du secrétariat** : La mairie sera fermée pendant les fêtes de fin d'année, le vendredi 29 décembre 2023 et le mardi 2 janvier 2024.

Nathalie GARDELLA, secrétaire
Secrétaire de séance

Daniel DIETMANN
Maire de Manspach